

Le Président de l'Assemblée nationale saisit le CSA sur le temps de parole du président de la République

Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale, a écrit au président du CSA pour l'interroger sur le temps de parole dans les médias audiovisuels du président de la République et de l'opposition. Il lui demande d'établir une étude concernant ce sujet, compte tenu des mutations récentes des technologies de communication audiovisuelle et de l'évolution de la pratique institutionnelle. Il souhaite que le CSA examine dans quelle mesure et selon quelles modalités les règles pourraient être modifiées afin que certaines interventions ne relevant pas de missions dévolues au président de la République puissent donner lieu à un temps de parole supplémentaire, réparti équitablement entre majorité et opposition et pour qu'elles puissent réagir à ces interventions. Cette demande au CSA intervient à la suite du rejet, le 22 mai, de la proposition de loi socialiste visant à ce que le CSA comptabilise le temps de parole du président de la République et de ses collaborateurs dans le but de « garantir le pluralisme du temps de parole dans les médias audiovisuels ». Son adoption était une des conditions posée par l'opposition pour voter la réforme des institutions.